

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27 janvier 2005

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le technicien en informatique¹ intervient sur des ensembles liés à la micro-informatique et aux réseaux d'ordinateurs, tant au niveau logiciel que matériel : installation/désinstallation, modification et connexion d'équipements informatiques.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- ◆ montage et mise en service d'un système informatique sur le site de l'entreprise ou chez le client,
- ◆ maintenance, diagnostic de pannes et interventions techniques,
- ◆ conseil, formation et assistance technique,
- ◆ support aux utilisateurs (helpdesk).

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

Le technicien en informatique veillera à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité, ...).

II – TÂCHES

- ◆ Réaliser l'installation/désinstallation, la modification, la connexion et la mise en service d'équipements informatiques en réseau ou non en respectant les standards de configuration fixés.
- ◆ Diagnostiquer l'origine d'une panne ou d'un dysfonctionnement (hardware ou software).
- ◆ Assurer la maintenance et la réparation de certaines pannes ou dysfonctionnements.
- ◆ Réaliser l'installation/désinstallation de logiciels dans un environnement réseau ou non et en assurer le paramétrage.
- ◆ Utiliser les commandes élémentaires de logiciels couramment rencontrés tels que traitement de textes, tableur, gestionnaire de base de données, moteur de recherche, messagerie,
- ◆ Installer et connecter des périphériques internes ou externes dans un environnement réseau ou non.
- ◆ Assurer des fonctions de helpdesk auprès des utilisateurs tant au niveau matériel que logiciels.
- ◆ Mettre en œuvre les outils et les procédures assurant la sauvegarde des données, la sécurité et l'intégrité du système informatique.
- ◆ Ecouter le client, évaluer ses besoins et le conseiller judicieusement.
- ◆ Appliquer une stratégie de recherche documentaire.
- ◆ Décoder et exploiter les documents techniques rédigés en français ou en anglais.
- ◆ S'adapter à l'évolution technologique.

III – DEBOUCHES

- ◆ Organismes publics, parastataux et privés,
- ◆ Entreprises de tout type et de toute taille,
- ◆ Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

¹ Le masculin est utilisé à titre épique.